

Normalienne, agrégée d'histoire, ancienne élève de l'ENA, docteur en histoire, Anne PHILIBERT est l'auteur d'une étude magistrale sur *Lacordaire et Lamennais* (Cerf, 2009). Elle vient de rejoindre le comité de rédaction de *Lumière & Vie*.

Anne PHILIBERT

Le vœu de Lacordaire de 1848

La situation sociale créée par la diffusion du travail du dimanche dans la France de 2012 donne une actualité particulière aux réflexions faites, en 1848, par le prédicateur dominicain Henri Lacordaire, à Notre-Dame de Paris. À cette date, la règle du repos dominical, en vigueur sous l'Ancien Régime et sous la Restauration, n'existait plus. Dans l'urgence créée par la Révolution de Février, Lacordaire eut à cœur de rappeler un certain nombre de vérités fondamentales sur le travail et sur la fonction du dimanche.

I. Quand parler de Dieu conduit à méditer sur le travail

En 1848, la Révolution de Février fut placée, dès les premiers jours, sous les auspices de la question sociale, en raison de la crise économique qui condamnait au chômage beaucoup d'ouvriers et privait les artisans de clientèle. Parmi les révolutionnaires, beaucoup, du moins dans le peuple de Paris, aspiraient à la fondation d'une République sociale. Les discussions occupèrent l'espace public dans la capitale. Au palais du Luxembourg furent réunis des délégués de chaque profession pour réfléchir et faire des propositions au gouvernement provisoire sur l'organisation du travail. La revendication de l'organisation du travail allait de pair, dans l'esprit de beaucoup, avec l'avènement réclamé de la République de Jésus-Christ.

Comme chaque année, le prédicateur Lacordaire fit à Notre-Dame de Paris ses conférences de Carême. Il en avait choisi le sujet durant l'année 1847 : « De Dieu ». Mais, après avoir traité cette question sous différents aspects (l'existence de Dieu ; sa vie intime ; la création du monde par ses soins ; le plan général de la création ; etc.), dans sa dernière conférence, il traita ensemble le problème de l'organisation du travail et de la sanctification du septième jour. La conférence s'intitula « Du double travail de l'homme ».

Le point de départ était la parole singulière qui terminait, dans l'Écriture, le récit de la création : « Dieu acheva au septième jour l'œuvre qu'il avait faite, et il se reposa de cette œuvre au septième jour ; il bénit le septième jour et le déclara saint, parce qu'en ce jour-là il avait cessé de créer et de faire son œuvre » (Gn 2,2-3). Dieu avait voulu que sa manière de procéder révélât la règle de l'activité des hommes.

Lacordaire médita d'abord sur le travail de l'homme. Comment le définir ? Il écartait l'idée que l'on puisse définir le travail par la peine. Il préférerait l'idée que travailler, c'est faire. Dieu n'avait pas créé l'homme pour le désœuvrement. L'homme, « ayant la terre pour passage et Dieu pour fin, se devait par un double travail à une double fonction ».

La première fonction de l'homme était de tendre à Dieu. Le premier travail de l'homme était donc un travail d'ordre spirituel. Lacordaire soulignait la grandeur du travail spirituel imposé au genre humain et le prix douloureux de la vérité.

Puis, il évoqua la deuxième fonction et le deuxième travail confiés à l'homme. À l'époque d'Adam, c'était le partage du gouvernement temporel. Pour la postérité d'Adam, le travail temporel était devenu synonyme de sueurs et de gémissements. La presque totalité du genre humain ne recueillait que « le pain amer d'une étroite pauvreté ». Lacordaire notait que, sous la préoccupation de ses besoins matériels, l'homme risquait d'oublier son origine et sa fin.

Or, Dieu avait réglé par une loi première, fondamentale et imprescriptible, le rapport du travail temporel au travail spirituel. Lacordaire soulignait l'importance de l'enjeu : « C'est dans

la question du travail que toute servitude a sa racine ; c'est la question du travail qui a fait les maîtres et les serviteurs ». Selon que le travail est « bien ou mal distribué, la société est bien ou mal ordonnée, heureuse ou malheureuse, morale ou immorale ». Il en donnait comme preuve les événements du présent : « quel est le mot des guerres civiles auxquelles nous assistons ? N'est-ce pas ce mot : *Organisation du travail* ? » Toute l'Histoire le confirmait. Depuis les migrations des peuples, tous les grands mouvements humains se rattachaient directement ou indirectement à cette terrible question.

La conclusion s'imposait d'elle-même : « la première loi religieuse et civile, c'est la loi du travail ».

NOTRE-DAME DU DIMANCHE

Le dimanche 8 juin 1873, dans le village de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Auguste Arnaud, un paysan marié et père de famille, partit cultiver sa vigne. À un moment, une femme vêtue de blanc lui apparut. Elle lui parla en dialecte. Elle lui dit qu'elle était la Sainte Vierge et l'invita à ne pas avoir peur. Elle lui dit qu'il avait « la maladie de la vigne » et lui confia plusieurs missions (célébrer la fête du saint patron du village, faire des processions, planter des croix dans divers lieux, dont celui de l'apparition). Elle lui ordonna de dire son message à son père et au curé et lui donna rendez-vous dans un mois.

Le curé du village ne voulut pas croire Auguste Arnaud. Il était impossible que la Sainte Vierge puisse apparaître à un homme qui travaillait le dimanche ! Cette sentence était sans appel. Néanmoins, Auguste Arnaud, confiant, fit tout ce qui lui avait été demandé.

Le mardi 8 juillet, il revint à sa vigne pour attendre l'Apparition. La nouvelle avait circulé. La foule était présente. A un moment, Auguste Arnaud vit la Sainte Vierge, habillée cette fois de vêtements dorés et tenant un chapelet. Elle lui parla à nouveau en dialecte, pour dire qu'il ne fallait pas travailler le dimanche, bénir celui qui croira, demander des processions et des cantiques et lui promettre qu'il serait heureux avec toute sa famille.

Trois années plus tard, au terme d'une enquête, Mgr de Cabrières, l'évêque du diocèse de Montpellier, reconnut l'authenticité des apparitions. Auguste Arnaud observa le repos dominical et mourut en 1936 à l'âge de 92 ans. Il fut enseveli au champ des apparitions.

Lacordaire notait que Dieu, qui avait créé l'âme et le corps de l'homme, connaissait leurs besoins. Le septième jour était « la proportion du travail temporel au travail spirituel ». Il soulignait que, sur le plan économique, six jours de travail temporel avaient suffi à l'homme, dans tous les temps, pour gagner sa subsistance. Cette division du travail temporel et du travail spirituel avait un caractère universel et était efficace. Lacordaire donnait une preuve négative de cette efficacité : quand l'homme touche à la loi du travail, soit qu'il augmente le travail temporel, soit qu'il diminue par la violence ou par la ruse le travail spirituel, ou qu'il abandonne l'homme à sa convoitise et à la volonté de ses maîtres, cela provoque la dégradation morale et physique de l'humanité.

Lacordaire insistait sur le fait que l'observance du septième jour avait aussi été établie en vue de la conservation terrestre de l'homme. Il renvoyait aux deux expressions de l'Écriture : Dieu s'est *reposé* le septième jour et il l'a *sanctifié*. Ce faisant, Dieu avait recommandé à la fois le repos de l'homme et la sanctification du septième jour.

II. L'apostrophe aux fils des élites de l'époque

Lacordaire insistait, n'hésitait pas à répéter le message qu'il devait enseigner. Dieu attachait tellement d'importance à la conservation et au bien-être du corps de l'homme, qu'il avait proclamé, par Moïse, à nouveau la grande loi du sabbat. Lacordaire citait le Deutéronome (Dt 5,13-14) et encore la solennelle adjuration qui termine cette recommandation du sabbat : « Souviens-toi que tu as servi toi-même en Égypte, et que le Seigneur ton Dieu t'a tiré de là avec une main puissante et un bras étendu ; et c'est pourquoi il t'a ordonné d'observer le jour du sabbat » (Dt 5,15). Ainsi, c'était en mémoire de la servitude d'Égypte que Dieu avait imposé à la postérité de Jacob « la charte du repos dans le travail, c'est-à-dire la charte première et fondamentale de toute liberté ».

Arrivé à ce stade de la conférence, Lacordaire s'adressa directement à son auditoire, les jeunes gens de la bourgeoisie et de l'aristocratie. Il déclara que les paroles dites, il y a trois mille ans, dans les déserts de la mer Rouge, s'adressaient personnellement à eux ! « Tous, dans nos aïeux, nous avons servi ;

tous, dans notre postérité, nous servirons en Égypte. C'est en vain que nous portons sur nous les signes de l'affranchissement (...) ; nous sommes d'un sang que le travail servile a pétri, que le travail servile pétrira de nouveau ». Lacordaire les avertissait que « la longue main de l'infortune » pouvait les ramener « au travail obscur ». Les siècles de stabilité avaient pris fin. Dans la société du dix-neuvième siècle, toute pierre angulaire avait été détruite. C'était « dans les orages de l'égalité » qu'ils devaient, désormais, bâtir leur propre destinée.

Il enjoignait, pour finir, à ses auditeurs de respecter, dans leurs « frères vivant du service », la condition qui avait été la leur et qui la redeviendrait. Il les adjurait de ne pas ravir à leurs frères le jour de trêve qui leur avait été préparé par Dieu.

III. Une observance d'*ordre public*, sur le plan spirituel et social

Le jour de repos était aussi le jour de la sanctification. Pour le prédicateur, « Dieu n'a pas fait du sabbat une institution privée, un jour à prendre au hasard par chacun de nous dans une suite quelconque de jours occupés ». Le repos hebdomadaire, c'était le dimanche.

Dieu avait fait du sabbat « l'institution sociale par excellence ». Dieu avait fondé une fête périodique et perpétuelle pour l'humanité. Avant Durkheim, Lacordaire soulignait que l'homme a besoin de fêtes. Il se demandait qui donnerait des fêtes au pauvre peuple ? Qui, sinon Dieu ? « Le peuple et Dieu se mettront ensemble, et ce sera la fête de l'humanité ». Depuis soixante siècles, existait cette fête qui ne coûtait rien au peuple que de s'assembler, et à Dieu que de le voir. Il critiquait les fêtes païennes et faisait l'éloge de la tenue générale des populations chrétiennes lors des dimanches.

Pour finir, Lacordaire se plaignit à ses auditeurs qu'il y eut un peuple chrétien qui méprisât cette loi. C'était la France. Il refusait l'hypocrisie : « Ne l'excusez pas en disant qu'elle permet à chacun le libre exercice de son culte, et que nul, s'il ne le veut, n'est contraint de travailler le septième jour ; car c'est ajouter à la réalité de la servitude l'hypocrisie de l'affranchissement ».

Il refusait l'argument tiré de la liberté de conscience, dans laquelle il déclarait ne voir que le voile de l'oppression. La « tyrannie qui abuse des sueurs de l'homme par cupidité et par impiété » était la plus vile des tyrannies. Lacordaire citait l'exemple de l'Angleterre protestante et des États-Unis. Dans ces lieux sanctuaires de la liberté de conscience, plus que dans aucun autre pays du monde, le droit du septième jour était respecté.

Venait la phrase célèbre entre toutes, désormais tombée dans le domaine public, la phrase la plus connue de Lacordaire, et ce n'est sans doute pas par hasard : « Sachent donc ceux qui l'ignorent, sachent les ennemis de Dieu et du genre humain, quelque nom qu'ils prennent, qu'**entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime, et la loi qui affranchit** ».

Lacordaire invitait donc ses auditeurs à arracher de la France cette lamentable erreur. Les tempêtes avertissaient qu'il n'était pas bon de violer « les commandements qui furent promulgués avec la création, renouvelés dans les foudres du Sinaï, et retrempés dans le sang du Calvaire ». Heureux du respect que les Parisiens avaient manifesté envers la religion et envers le clergé, lors de la Révolution de Février, Lacordaire se disait confiant pour la suite des événements et appelait de ses vœux le respect du dimanche en 1849.

Conclusion

Les grandes espérances de Lacordaire furent cruellement déçues. L'année 1849 ne vit pas la loi du repos dominical qu'il appelait implicitement de ses vœux. Il fallut attendre le début du siècle suivant pour que le principe fût posé.

Mais ce que dit Lacordaire en 1848, tant sur ces histoires de Genèse et d'Hébreux dans le désert que sur l'expérience de sujétion dans le travail de beaucoup de salariés de la France de son temps, sonne juste. Ce sont des histoires dont on ne peut pas faire l'économie. La grande idée de Lacordaire est que Dieu est du côté de l'humanité. Ainsi en est-il pour le repos dominical.

Anne PHILIBERT